

## **2. Avis CGT sur la situation financière des comptes 2019 et budget 2020**

Monsieur le Président,

Vous nous présentez ce jour le dossier sur la situation financière de l'entreprise ayant pour objet les comptes 2019 et le budget 2020 et sollicitez l'avis des Elus du Personnel du Comité Social et Economique Central de GRDF.

Nous n'allons pas vous redire que GRDF est une entreprise aux reins solides, que GRDF génère du cash, que GRDF est une entreprise rentable, que GRDF fait rêver les fonds de pension. Bref, GRDF, une entreprise qui bénéficie des avantages d'un monopole naturel et d'un modèle économique stable et sécurisé par le tarif mais qui souffre d'arbitrages au seul profit de l'actionnaire.

Comme vous avez pu le comprendre le 16 septembre lors de notre déclaration sur ce même point, nous ne partageons pas votre gestion court-termiste, et non pas "VERT L'AVENIR", mais axée seulement sur l'intérêt de la rentabilité "VERS L'ACTIONNAIRE".

Comme vous aimez souvent à nous le dire, Monsieur le Président, les éléments de négociation avec la CRE lors de l'établissement du tarif pour la période de l'ATRD ne sont qu'une tendance, mais à aucun moment vous leur expliquez votre volonté à réaliser de la productivité au détriment de la mission de service public qui nous incombe.

Pourquoi alors toujours réclamer plus à chaque négociation tarifaire alors que nous savons d'avance où partira ce "plus".

2019 est une année plutôt favorable pour GRDF. Le nombre de clients a atteint un très haut niveau, supérieur aux prévisions de l'ATRD5, et qui ne pourra jamais être égalé dans les années à venir si GRDF continue d'appliquer sa stratégie financière.

Malgré une année chaude qui conduit à un effet volume à la baisse, cela n'aura aucun impact grâce au mécanisme de CRCP.

La génération de trésorerie pour l'entreprise reste élevée, pourtant en baisse de -30 millions d'euros, et cela permet tout de même d'assurer globalement les investissements de l'ordre environ d'un milliard d'euros et les remontées vers l'actionnaire de l'ordre de 589 millions d'euros. Malheureusement l'investissement, pourtant enjeu majeur pour l'avenir, le biométhane n'en profite donc pas et que le réalisé 2019 en la matière est nettement inférieur au budget prévisionnel.

Comme tous les ans, on constate que la rentabilité de l'entreprise est supérieure à la rentabilité normative prévue par le tarif. Si l'évolution du nombre d'abonnés y a contribué, la part la plus importante de l'écart est expliquée par une sous-consommation de l'enveloppe allouée à l'exploitation. Finalement pour mettre en perspective nos précédents propos, il n'est donc pas étonnant que la CRE ne réponde pas favorablement à la demande de GRDF sur les hausses en la matière lors de la construction de l'ATRD6.

Nous pouvons constater que les adaptations au nouveau tarif ont percuté le budget 2020, mais que globalement il se maintient au niveau de 2019.

Probablement impacté par les projections peu ambitieuses des pouvoirs publics, l'investissement biométhane dans le budget 2020 est inférieur de 8 millions par rapport au budget 2019. Nous avons bien vu que l'ambition de GRDF sur la période tarifaire est supérieure à celle négociée dans le tarif, mais nous avons des doutes sur la provenance des volumes financiers qui se feront certainement au

détriment d'autres investissements pourtant essentiels à la sécurité du réseau, des personnes et des biens. Nous constatons un retrait de l'EBITDA entre le réalisé 2019 et le budget 2020 de -103 m€, lié principalement à la fin de l'apurement du CRCP ATRD4 qui représente -156 m€, et à la baisse du taux de rémunération des actifs de 135 m€. Cette rémunération reste néanmoins attractive au regard de la baisse des taux d'imposition et d'intérêts. Ce recul du résultat n'est pas une conséquence de la dégradation de la performance de l'entreprise, mais une révision à la baisse du taux de rémunération voulue par le régulateur considérant que les investissements étaient trop rémunérés au regard du risque encouru par l'actionnaire (passage de 5% à 4,1% ce qui reste très confortable). L'ensemble des éléments cités ne prennent pas en compte la nouvelle référence climatique qui aura un impact encore plus conséquent.

Au final, la trésorerie prévue dans le budget 2020 affiche une croissance de 86 millions d'euros.

Mais au-delà de cela, nous savons que ce budget 2020 ne tient pas compte de la crise particulière que nous traversons. Dans le document "résultats à fin août 2020 - impacts covid", la Direction conclut à un impact global de 71 millions d'euros estimés à date sauf que dans son calcul pour l'amener à cette somme, la Direction a oublié de déduire certains aspects financiers, ceux qui seront couverts par le TARIF, soit en prévision environ 45,1 millions d'euros ce qui revient en réalité pour l'instant dans la projection une perte économique pérenne de 25,9 millions d'euros, soit 1,5% de l'EBITDA, donc au final, pas grand-chose.

Parallèlement à ça, nous savons que GRDF a bloqué la remontée de dividendes prévue initialement dans le budget 2020, soit 153 millions d'euros, pour faire face à la crise sanitaire COVID -19. Or pour le moment, et comme expliqué plus haut, l'impact révisé serait plutôt de l'ordre de 25,9 millions d'euros, qu'allez-vous faire donc des 127,1 millions restants ?

En conclusion sur ce dossier, la situation financière de l'entreprise traduite par les comptes 2019 et le budget 2020 nous amène à nous interroger réellement sur votre capacité à gérer l'entreprise en lui laissant la possibilité d'assurer de manière éthique son rôle et sa mission de service public. Les élus CGT émettent donc un avis négatif.

À Paris,

Le 22 octobre 2020